



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES
Direction de la Réglementation et des Elections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

autorisation de prélèvement des eaux, autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de l'eau destinée à la consommation humaine et enquête parcellaire concernant le forage du Galicet à Freneuse

Syndicat des eaux de la région de Bonnières-sur-Seine (S.I.E.R.B) - rue du Clos Prieur 78840 FRENEUSE

Par arrêté n°19-0115 du 20 novembre 2019, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 42 jours est prescrite **du jeudi 12 décembre 2019 à 08h30 au jeudi 23 janvier 2020 à 17h30 inclus**, sur les communes de Bonnières-sur-Seine et de Freneuse (78)

Le commissaire enquêteur est Mme Anne de KOUROCH - consultante environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet des services de l'état dans les Yvelines à l'adresse suivante **www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau**.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- **<http://forage-galicet-freneuse-v2.enquetepublique.net/>**

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- **forage-galicet-freneuse-v2@enquetepublique.net**

Le dossier d'enquête publique comprenant une étude d'impact est également consultable :

- Sur support papier dans les mairies de Bonnières-sur-Seine et de Freneuse, à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.

- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Freneuse - 89 rue Charles de Gaulle 78840 FRENEUSE, siège de l'enquête – à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Freneuse

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies de Bonnières-sur-Seine et de Freneuse lors des permanences suivantes :

BONNIERES-SUR-SEINE

- Jeudi 12 décembre 2019 de 08h30 à 11h30
- Samedi 11 janvier 2020 de 09h00 à 12h00

FRENEUSE

- Samedi 4 janvier 2020 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 16 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies de Bonnières-sur-Seine et de Freneuse, à la préfecture, et sur le site internet des services de l'état dans les Yvelines : à l'adresse suivante **www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau**, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur OBRY, président du Syndicat des eaux de la région de Bonnières-sur-Seine (S.I.E.R.B) sis rue du Clos Prieur 78840 FRENEUSE – tel : courriel : **m.obry@limetz-villez.fr**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.